



Police

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

-
La présidente
-

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 24 mai 2023, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. **Installation d'un nouveau conseiller de police – Vérification des pouvoirs – Vote et prestation de serment**

Point annulé.

2. **Approbation du PV du 2 février 2023 (partie publique) – Vote**

Le PV du 2 février 2023, partie publique, est approuvé à l'unanimité.

3. **Budget 2023 – Marché de fournitures – Acquisition d'un véhicule pour le service proximité – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'un véhicule pour le service proximité par l'entremise de l'accord cadre Procurement 2021 R3 112 de la police Fédérale.

4. **Budget 2023 – Marché de fournitures – Acquisition d'un véhicule (moto) pour le service roulage– Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'une moto puissante pour le service roulage par l'entremise de l'accord cadre Procurement 2021 R3 022 de la police Fédérale.

5. **Rapport annuel d'activités 2022 – Exposé oral du chef de corps**
6. **Zone de police- Déclassement informatique - Vote**

Le Conseil approuve à l'unanimité le déclassement (pour destruction) d'anciens PC et imprimante hors d'usage.

A huis clos

1. Approbation du PV du 2 février 2023 (partie huis clos) – Vote

En séance publique

7. Mobilité 2023/03 – Besoins – Vote

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2023/03 l'ouverture de la place d'un inspecteur pour le service intervention, d'un inspecteur pour le service proximité et d'un calog niveau C pour le DPL

Ces emplois seront ouverts sous réserve de l'issue des éventuelles mobilités sortantes fructueuses 2023/02, Napap ou glissement interne.

En cas de mobilité infructueuse pour les inspecteurs de police, la délibération précise que les besoins en inspecteurs peuvent être ouverts en recrutement externe (nouvelle procédure).

8. Mobilité 2023/04 – Besoins – Vote

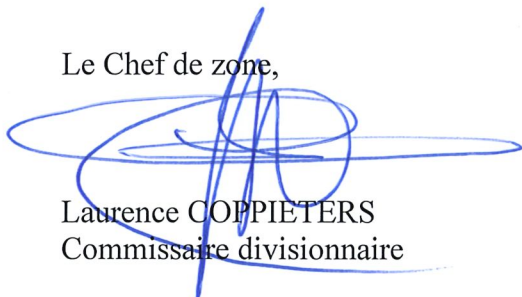
Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2023/04 l'ouverture de la place d'un inspecteur pour le service intervention, d'un inspecteur pour le service proximité et d'un calog niveau C pour le DPL

Ces emplois seront ouverts sous réserve de l'issue des éventuelles mobilités sortantes fructueuses 2023/02, Napap ou glissement interne.

En cas de mobilité infructueuse pour les inspecteurs de police, la délibération précise que les besoins en inspecteurs peuvent être ouverts en recrutement externe (nouvelle procédure).

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval, 157-159 à 1380 Lasne, dès ce mardi 30 mai 2023 pendant 10 jours.

Le Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne